



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Ajaccio, le 19/09/2019

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE CORSE ET DU DÉPARTEMENT DE LA CORSE-DU-SUD
Division Missions Domaniales
6, parc Cuneo d'Ornano
BP 409

Madame la Directrice départementale des
Territoires et de la Mer de Corse-du-Sud
Service de la Mer et du Littoral

20191 AJACCIO cedex

FIXATION DES CONDITIONS FINANCIERES

Concession d'utilisation du DPM en dehors des ports

Demandeur : CCI de la Corse du Sud

Adresse : AJACCIO

Nature et superficie : 4 coffres d'amarrage destinés aux grandes unités de plaisance

Zone : n°1 et n°2 Saint François, n°3 Citadelle et n°4 Aspretto

En contrepartie de la concession d'utilisation du domaine public maritime sis AJACCIO au profit de la Chambre de Commerce et d'industrie de la Corse-du-sud ainsi que des avantages de toute nature procurés par l'utilisation du bien, le gestionnaire (Chambre de Commerce et d'industrie de la Corse-du-sud) s'acquittera d'une redevance d'occupation du domaine public dont le montant a été déterminé conformément aux principes énoncés aux articles L 2125-1 et L 2125-3 du CG3P.

Article 1 : Montant de la redevance :

- La redevance annuelle est fixée à **3 680 €**

La révision de ce montant s'effectuera chaque année en fonction de l'évolution de l'indice des prix TP02 au 1^{er} janvier de l'année considérée.

Article 2 : Modalités de paiement de la redevance

La redevance est payable d'avance à la caisse de la Direction régionale des Finances Publiques de Corse et du département de la Corse-du-Sud dès signature de la convention de concession.

Pour le directeur régional des finances publiques,
Le responsable de la Division Missions Domaniales,

Jean-Pascal COURCOUX
Administrateur des finances publiques adjoint